

BILAN DE CLOTURE

Convention n° 97/580 approuvée par délib. Du CM n°97/601/EUGE du 29/09/97

Avenant n°1 approuvé par délib. Du CM N°98/0639/EUGE du 20/17/98

Avenant n°2 approuvé par délib. N°ECO 10/441/B du

Avenant n°3 approuvé par délib. N°ECO 4/445/B du 20/12/02

Avenant n°4 approuvé par délib. N°ECO 1/662/B du 20/12/03

Avenant n°5 approuvé par délib. N°ECO 1/787/BC du 17/12/04

Avenant n°6 approuvé par délib. N°ECO 3/677/BC du 10/10/05

Avenant n°7 approuvé par délib. N°ECO 4/952/BC du 18/12/06

Avenant n°8 approuvé par délib. N°ECO 005/1042/BC du 17/12/07

Avenant n°9 approuvé par délib. N°DEV 002/792/08/CC du 1/12/08

**CONCESSION MOUREPIANE LITTORAL
(OP. 181)**

A- ETAT DES DEPENSES ET DES RECETTES AU 30/08/12

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	HT	TTC
Acquisitions	3 613 041,71	3 613 041,71	Cessions activités ACTISUD	2 172 478,58	2 598 284,39
Transfert foncier op.754	-280 791,76	-280 791,76	Cessions Gare Epinal	388 744,99	388 744,99
Frais d'acquisition	42 500,96	49 659,21	Cessions activités DPM	1 608 420,76	2 060 661,44
Frais Annexes	106 224,51	121 926,76			
Etudes ACTISUD	7 971,82	9 611,21			
Etudes DPM	69 073,31	82 957,27			
TOTAL 1	3 558 020,85	3 896 404,40	TOTAL 1	4 169 644,33	5 047 690,82
Démolitions ACTISUD	42 251,24	50 835,70			
Démolitions DPM	34 148,58	41 183,19	Subventions FNADT (DPM)	216 691,75	259 163,33
Terrassements ACTISUD	9 901,56	11 941,29	Subventions FEDER (ACTISUD)	182 924,92	182 924,92
Terrassements DPM	282 084,00	337 372,46	Subventions FEDER (DPM)	685 105,88	685 105,88
Dépollution	366 592,47	439 668,11	Subventions GPU (ACTISUD)	264 274,71	316 072,55
Réalisation plateforme ACTISUD	35 429,15	42 727,56	Subventions GPU (DPM)	496 369,45	598 621,56
VRD ACTISUD	316 136,22	379 831,90			
VRD DPM	1 614 557,43	1 932 856,45			
Honoraires techniques	274 133,38	328 963,54			
TOTAL 2	2 975 234,03	3 665 380,20	TOTAL 2	1 845 366,71	2 041 888,24
Charges de gestion	216 704,40	247 188,43			
Charges de gestion non rém.	3 154,17	3 154,17			
Taxe foncière et assurance	380 886,35	381 426,74	Participations CUM	1 810 755,05	2 129 959,18
Rémunération forfaitaire	53 357,16	53 357,16	Remboursement Participations	-32 281,22	-32 281,22
Rémunération sur dépenses	370 581,85	370 581,85			
Rémunération sur recettes	288 887,30	288 887,30			
Rémunération sur recettes MEDIACO	13 411,44	13 411,44			
Rémunération sur recettes AOL	38 695,68	38 695,68	TOTAL 3	1 778 473,83	2 097 677,96
Rémunération sur loyers	33 227,41	33 227,41			
Rémunération de liquidation	35 272,39	35 272,39			
TVA Résiduelle		813 442,50			
Tva perdue	35,36	35,36			
TOTAL 3	1 434 213,51	2 278 680,43	Produits gestion locative	332 274,17	398 900,38
Frais financiers à CT	211 725,73	211 756,65	Produits Divers	16 307,26	16 445,12
Frais financiers à LT	593 473,62	593 473,62	Produits Financiers	16 084,30	16 084,30
			Remboursement dépollution	63 732,87	76 224,51
			Remboursement mur	550 783,97	550 783,97
TOTAL 4	805 199,35	805 230,27	TOTAL 4	979 182,57	1 058 438,28
TOTAL DEPENSES	8 772 667,44	10 245 695,30	TOTAL RECETTES	8 772 667,44	10 245 695,30
TVA DEDUCTIBLE		659 585,36	TVA COLLECTEE		1 473 027,86

Arrêté le présent état à la somme de : 8 772 667,44 € (Huit Million Sept Cent Soixante Douze Mille Six Cent Soixante Sept euros et Quarante Quatre centimes)

Fait à Marseille le 19 septembre 2012
Le Secrétaire Général,

J. DUPONT



KPMG AUDIT SUD-EST
480 avenue du Prado
13269 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 64 64
Télécopie : +33 (0)4 96 20 64 66
Site Internet : www.kpmg.fr

Marseille Aménagement - S.A.E.M.

Attestation du commissaire aux
comptes de Marseille Aménagement
relative au bilan de clôture établi en
date du 19 septembre 2012 de la
concession d'aménagement
"Mourepiane Littoral" confiée par la
C.U.M.P.M. - N° 97/580

Marseille Aménagement - S.A.E.M.
Quai du Port - Hôtel de Ville - 13002 Marseille
Ce rapport contient 4 pages

KPMG Audit Sud-Est,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société par actions simplifiée
Inscrite à la Compagnie
Régionale
des Commissaires aux Comptes
d'Alsace-Provence - Bastia.

Siège social :
KPMG Audit Sud-Est
480 avenue du Prado
13269 Marseille Cedex 8
Capital 200 000 €.
Code APE 6920Z
812 802 728 R.G.S. Marseille
TVA Union Européenne
FR 33 61 28 02 728



KPMG AUDIT SUD-EST
480 avenue du Prado
13269 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 64 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 64 56
Site Internet : www.kpmg.fr

Marseille Aménagement - S.A.E.M.

Siège social : Quai du Port - Hôtel de Ville - 13002 Marseille
Capital social : €. 6 189 546

Attestation du commissaire aux comptes de Marseille Aménagement relative au bilan de clôture établi en date du 19 septembre 2012 de la concession d'aménagement "Mourepiane Littoral" confiée par la C.U.M.P.M. - N° 97/580

Madame la Présidente,

En notre qualité de commissaire aux comptes de Marseille Aménagement et en réponse à votre demande, nous avons procédé à la vérification des informations figurant dans l'état des dépenses et des recettes arrêté au 19 septembre 2012, joint à la présente attestation et établi dans le cadre de la procédure d'approbation par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole du bilan de clôture de la concession d'aménagement « Mourepiane Littoral » n°97/580. Ce bilan fait apparaître un solde en faveur de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de €. 32 281,22.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de Monsieur Jacques Dupouts, Secrétaire Général de Marseille Aménagement à partir des livres comptables et du suivi des dépenses et recettes de la concession issus du logiciel de gestion Gesprojet.

Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance de ces informations avec la comptabilité de l'opération et les états de gestion issus de ce logiciel.

Notre intervention, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité, a été effectuée selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nos travaux ont consisté à :

- effectuer les rapprochements nécessaires entre les informations du bilan de clôture et la comptabilité ;
- vérifier la concordance de ces informations avec les données provenant du logiciel de gestion Gesprojet ;
- vérifier la correcte application de la méthode de calcul de la rémunération de clôture de la concession précisée dans l'avenant n° 3 au cahier des charges de la concession ;
- vérifier l'exactitude arithmétique de la totalisation des dépenses et recettes ;
- vérifier la correspondance du montant à reverser au concédant avec le solde du relevé bancaire après imputation de la rémunération 2012 du concessionnaire.

KPMG Audit Sud-Est,
société française membre du réseau KPMG
constitué de membres indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société par actions simplifiée
inscrite à la Compagnie
Régionale
des Commissaires aux Comptes
d'Aix-en-Provence - Besse,
FR 03 61 28 02 729

Siège social :
KPMG Audit Sud-Est
480 avenue du Prado
13269 Marseille Cedex 8
Capital : 200 000 €,
Code APE 6820Z
612 802 728 R.C.S. Marseille
TVA Union Européenne
FR 03 61 28 02 729

Sur la base de nos travaux, la concordance des informations du bilan de clôture de la concession d'aménagement « Mourepiane Littoral » avec la comptabilité de l'opération et les états de gestion issus du logiciel Gesprojet n'appelle de notre part d'observation à l'exception du point suivant :

- Produits financiers générés post bilan de clôture de la concession.

Le bilan de clôture de la concession a été établi le 19 septembre 2012. A cette période, Marseille Aménagement ne peut réaliser le calcul des intérêts différentiels sur l'ensemble des opérations concédées par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole regroupées sur le compte bancaire ouvert auprès de la Caisse d'Epargne à compter du 25 juillet 2012 et précédemment ouvert auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations car l'exercice social n'est pas terminé. En conséquence, les intérêts différentiels de l'exercice 2012 liés à l'opération « Mourepiane Littoral » ne sont pas pris en compte dans le bilan de clôture.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Marseille, le 2 octobre 2012

KPMG Audit Sud-Est



Joëlle Bouchard
Directeur de Mission



Thierry Borel
Associé